



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

Sont présents : Agnès CHATAIGNIER, Corinne COCAGNE, Renaud COSTE, Frédéric CUER, Gilles DELALIEU, Frédéric DEVILLE, Philippe NABONNE, Laurent SALMERON, Marjorie SOULIER

Absents représentés : Antoinette PRIVAT représentée par Gilles DELALIEU

Absents excusés : Jean-Jacques DOMERGUE, Clément NORMAND-GARCIN, Florent MAHE, Régis PAUT.

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe NABONNE

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 26 Août 2024

Approuvé à l'unanimité

Point n°2 : Nomination du « Chemin de la cabane des chasseurs »

Approuvé à l'unanimité

Le Maire rappelle que :

«Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique»

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide le classement dans la voirie communale du « Chemin de la cabane des chasseurs »
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Point n°3 : Délégations données au Maire

Droit de préemption urbain

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain suite à la DIA reçue le 19 Juillet 2024 de Maître ROVERY Philippe notaire à Cornillon (Gard) concernant le bien situé Rue des Charrons.

Point n°4 : Questions Diverses

- **Distribution des sacs jaunes**

Les sacs jaunes seront distribués par les élus :

- Vendredi 8 Novembre 2024 de 14h00 à 17h30
- Lundi 11 Novembre 2024 de 9h00 à 11h15

- **Distribution dans le cadre des PCS de dotation d'équipement de secours par l'Agglomération du Gard Rhodanien**

Chaque année l'Agglomération du Gard Rhodanien distribue à tour de rôle des dotations aux Communes.

Cette année la commune de Cornillon demandera une dotation qui sera entreposée dans un local de la Mairie.

- **Tableau de classement des voies communales : 28 326 m**

Lors de la réunion avec le SIIG, le classement des voies communales a été revue, et est passée de 5 000 m à 28 326 m.

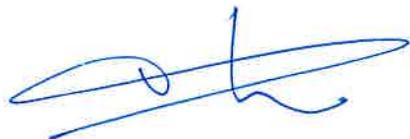
- **Organisation de l'alimentation du Site Internet**

- **Étude de mise en sécurité de la RD 980**

Le montant des travaux est estimé à 1 600 000 €. Le Conseil Départemental peut subventionner le projet à hauteur d'environ 250 000 €. Le projet ne sera donc pas conduit car trop onéreux pour la Commune.

Séance levée à 18h40

**Le Secrétaire de Séance,
Philippe NABONNE**



**Le Maire,
Gilles DELALIEU**

